



**TERRE
SOLIDAIRE**

UN PARLEMENT EUROPEEN VIGILANT ET EXIGEANT AU SERVICE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET DES DROITS HUMAINS

PROMOUVOIR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE RESPECTUEUSE DES PEUPLES

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE : ADOPTER DES MESURES RÉELLEMENT EFFICACES

**POLITIQUES MIGRATOIRES : LES DROITS HUMAINS NON NÉGOCIABLES, LA
TRANSPARENCE INDISPENSABLE**

PROMOUVOIR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE RESPECTUEUSE DES PEUPLES

Sur les enjeux agricoles et de souveraineté alimentaire, la dernière mandature européenne a été marquée par le Green Deal européen et sa déclinaison sur les volets agricoles et alimentaires : **la stratégie Farm to Fork**. Publiée en 2020, cette dernière avait pour objectif de verdir les politiques agricoles et alimentaires de l'Union européenne (UE), avec une approche holistique de l'ensemble de la chaîne de valeur. Alors que les autres textes du Green Deal se concluent un à un, **cette stratégie fait du « sur-place »**.

Le contexte difficile lié à la pandémie Covid et à l'agression russe en Ukraine ont largement impacté les marchés (y compris financiers) et l'ensemble des systèmes alimentaires, aggravant les problèmes d'insécurité alimentaire et plongeant davantage les agriculteurs dans la précarité.

Ce contexte a conduit à une polarisation exacerbée des débats autour de la sécurité alimentaire et de la lutte contre l'inflation, avec pour **conséquence de reléguer au second rang** la nécessité de verdir l'agriculture. Au contraire, ces thèmes ont même servi de **prétextes pour demander à produire plus et déréguler davantage les marchés**, à contre-sens des besoins et malgré une production mondiale de céréales stable.

Ainsi, un discours de défense de l'agriculture productiviste, en opposition avec toute réglementation environnementale se fait de plus en plus fort. **Les avancées escomptées en matière d'environnement, de transition agroécologique et de promotion de systèmes alimentaires sains et durables ont été mises à l'arrêt ou remises en cause**. Tel fût le cas du projet de Directive sur les Systèmes Alimentaires Durables (SFS) qui a été supprimé ; un très mauvais signal en matière de cohérence, puisque le lien nécessaire entre politiques agricoles et alimentaires est encore trop absent et la prise en compte des enjeux de souveraineté alimentaire européenne quasi inexistante.

Sur les questions de régulations commerciales, le constat est plus nuancé du fait de la mobilisation des agriculteurs et la montée en puissance du discours sur les concurrences déloyales des importations et le besoin de souveraineté alimentaire. Toutefois, seule la régulation des importations a été évoquée, **la question des effets délétères de nos exportations - subventionnées indirectement par la Politique Agricole Commune (PAC) - dans les Etats tiers, reste, elle, très peu abordée**.

ENJEUX DE LA PROCHAINE MANDATURE

Les crises actuelles ne doivent pas être un prétexte pour faire marche arrière en matière de transition agroécologique et de souveraineté alimentaire. Au contraire, **ces crises doivent être lues comme les symptômes d'un système profondément injuste et défaillant, qui profite à quelques acteurs économiques intermédiaires**, au détriment des paysans, du droit à l'alimentation et de l'environnement au sens large.

L'impératif central est celui de la cohérence des politiques publiques européennes déployées : œuvrer à la souveraineté alimentaire ici ne saurait se faire sans tenir compte des impacts de nos systèmes alimentaires dans les Etats du Sud et sur leur propre souveraineté alimentaire.

L'UE structure et conditionne les politiques agricoles des Etats membres, **en particulier avec la PAC, qui représente un tiers du budget de l'UE**. Elle représente également un acteur économique incontournable sur le marché mondial et ses politiques commerciales impactent largement les enjeux de souveraineté alimentaires, au sein de l'UE mais également pour les Etats tiers, en particulier ceux du Sud avec lesquels elle échange.

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE INVITE LES CANDIDAT-E-S À S'ENGAGER

Sur la question des pesticides

- En œuvrant pour interdire totalement la production et l'exportation des pesticides interdits d'usage au sein de l'UE, y compris pour les substances qui les composent. C'est une condition *sine qua none* à la mise en œuvre de mesures miroirs pour interdire l'importation d'aliments contenant ces pesticides interdits.
- En soutenant la nécessité d'un traité international encadrant la production et l'exportation des pesticides.
- En défendant une réglementation ambitieuse sur l'usage durable des pesticides (SUR) avec un objectif de réduction de moitié de l'usage des pesticides d'ici 2030.

Sur la régulation des marchés financiers

- En œuvrant pour une révision efficace de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIFID) pour réguler plus fortement les marchés financiers afin de limiter toute possibilité de spéculer sur la disponibilité des matières premières agricoles, et donc sur la faim.

Sur la régulation des marchés physiques

- En s'engageant pour une restitution des aides PAC pour les produits européens destinés à l'export afin de limiter la concurrence déloyale exercée par l'agriculture européenne sur les Etats du Sud via le *dumping* alimentaire.
- En agissant pour que la Commission européenne reprenne son travail sur le projet de directive sur les systèmes alimentaires durables (SFS) en parallèle des travaux sur la prochaine PAC, afin de corréliser les subventions agricoles aux besoins alimentaires des européens.
- En s'engageant à demander un moratoire sur les accords commerciaux (accords de libre-échange, accords de partenariats économiques) afin de déterminer précisément l'impact de ces accords sur les droits humains, l'environnement et en particulier sur le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire des Etats tiers.
- En agissant pour conditionner la mise en place de toute nouvelle mesure de régulation (dont mesures miroirs) à des études d'impacts préalables (sociaux, environnementaux) sur les agricultures locales et la souveraineté alimentaire des Etats tiers.

LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE : ADOPTER DES MESURES RÉELLEMENT EFFICACES

Les pratiques d'évasion fiscale des multinationales et des plus riches privent les États, de l'UE comme ceux du Sud, de centaines de milliards d'euros chaque année. En effet, le système fiscal présente des failles majeures, permettant notamment aux multinationales de déplacer artificiellement leurs bénéfices d'une filiale à l'autre pour échapper à l'impôt, profitant de l'opacité entourant ces opérations.

Ces ressources cruciales pourraient permettre de financer les services publics comme la santé ou l'éducation, mais aussi la lutte contre les dérèglements climatiques.

A l'heure d'une crise économique majeure et alors que les inégalités augmentent, la lutte contre l'évasion fiscale devrait être une priorité pour permettre aux États de disposer davantage de ressources financières. **Les cinq dernières années n'ont pourtant pas été marquées par une action forte des institutions européennes pour lutter contre l'évasion fiscale.** Au contraire, l'UE semble de plus en plus déconnectée des réalités mondiales. Elle ne prend pas en compte l'urgence d'adopter des mesures efficaces et complètes pour lutter contre ce fléau.

Dotés seulement d'une compétence consultative sur les questions fiscales, les parlementaires européens ont toutefois une compétence législative sur deux enjeux centraux pour lutter contre l'évasion fiscale :

- **En matière de transparence comptable et fiscale** au sujet de laquelle l'UE en 2021 a adopté une directive sur le "reporting pays-par-pays public" destinée à contraindre les sociétés multinationales à rendre publiques certaines informations sur leurs activités et les impôts payés.

Le cadre adopté est toutefois inopérant car les sociétés ne sont pas tenues de publier ces informations pour tous les États dans lesquels elles opèrent et peuvent choisir d'en garder certaines secrètes. Cette réglementation ne permet pas de rendre publics les montages d'évasion fiscale et la part d'impôts réellement payés par les sociétés multinationales dans le monde entier.

- **Sur la transparence de la propriété effective des sociétés et des trusts.** Suite à une décision de la Cour de justice de l'UE, en 2022, la publicité des registres des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts a été remise en cause. C'est pourtant une mesure centrale pour prévenir l'utilisation de sociétés-écrans dans les schémas de blanchiment et d'évasion fiscale, et ainsi identifier les montages opaques dans les paradis fiscaux.

Chaque semestre, l'UE publie une liste de territoires non coopératifs en matière fiscale en analysant leurs standards de transparence, les pratiques fiscales, et leur adhésion aux standards de l'OCDE sur la fiscalité.

Cette "liste noire des paradis fiscaux" instaure un système à deux vitesses car les paradis fiscaux européens, parmi les plus nocifs de la planète, n'y figurent pas : **l'UE continue de blâmer d'autres États pour des pratiques qui existent en son sein.** Ces listes n'échappent pas aux tractations diplomatiques et considérations commerciales et des États du Sud peuvent y être inscrits sans pour autant être des paradis fiscaux.

ENJEUX DE LA PROCHAINE MANDATURE

L'UE doit redevenir fer de lance sur les enjeux de transparence fiscale.

Un véritable "reporting pays-par-pays public" des sociétés multinationales doit être instauré pour rendre accessible et lisible par le grand public la part d'impôt qu'elles payent au regard de leurs activités réelles. Ce travail nécessite d'ouvrir au plus vite le processus de révision de la directive adoptée en 2021.

Au 1er semestre 2024, les trois institutions de l'UE doivent finaliser la négociation de la 6e directive anti-blanchiment, qui définira les nouvelles conditions d'accès à ces registres. Si celui des journalistes et de la société civile devrait être garanti, **un accès entièrement public à ces registres doit être recherché compte tenu des enjeux liés au recouvrement de l'impôt et de lutte contre la criminalité.**

Enfin, des **négociations sont ouvertes au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention internationale sur la fiscalité.** Cet instrument pourra être un accord véritablement mondial, avec un processus décisionnel transparent et inclusif où tous les Etats pourront négocier sur un pied d'égalité, contrairement au cadre actuel de l'OCDE.

Ce texte pourrait permettre l'instauration de systèmes fiscaux progressifs, d'établir un lien avec les autres engagements et obligations des gouvernements, notamment relatifs aux droits humains et à la protection du climat et de la biodiversité, et de combattre les flux financiers illicites en renforçant la transparence et en créant des règles fiscales mondiales plus cohérentes et moins complexes.

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE INVITE LES CANDIDAT-E-S À S'ENGAGER

- En s'impliquant pour que débutent au plus vite les travaux de révision de la directive de 2021 sur « reporting pays-par-pays public » de façon à mettre en place une mesure réellement efficace.
- En promouvant la nécessité d'un accès public, non restreint, aux registres des bénéficiaires effectifs, dans le respect du droit à la vie privé.
- En incitant les États de l'UE à s'engager de manière constructive dans les négociations relatives à la convention internationale sur la fiscalité et à les pousser à y promouvoir des mesures qui vont réellement faire progresser la lutte contre l'évasion fiscale.

POLITIQUES MIGRATOIRES : LES DROITS HUMAINS NON NÉGOCIABLES, LA TRANSPARENCE INDISPENSABLE

Au cours des cinq dernières années, les politiques migratoires de l'UE ont été au cœur de l'actualité communautaire, alors qu'une **crise de l'accueil des personnes exilées se poursuit et s'aggrave à ses frontières.**

En 2023, plus de 3 000 enfants, femmes et hommes ont péri en mer Méditerranée, un nombre jamais atteint depuis 2017. Ce sont plus de 30 000 personnes qui ont perdu la vie depuis 2014. Six mille personnes ont perdu la vie entre les côtes africaines et les îles Canaries, faisant de cette route migratoire la plus mortelle au monde.

En dépit de ces tragédies qui se multiplient, **l'UE s'entête à maintenir la même approche répressive face aux migrations.** L'accord conclu sur le *Pacte européen sur l'asile et la migration* en est une parfaite illustration. **Ce Pacte entérine une gestion avant tout sécuritaire du fait migratoire et restreint les libertés et droits des personnes en exil :** généralisation de l'enfermement aux frontières (*hotspots*), systématisation de la prise et de l'enregistrement des empreintes digitales, recours accru aux procédures accélérées aux frontières pour les demandeurs d'asile, facilitation de la coordination des expulsions ...

Le dernier volet de cette proposition concerne spécifiquement la coopération internationale, qui se concentre sur le développement de « partenariats migratoires » avec des Etats tiers. Ils permettent notamment la signature de nouveaux accords de coopération pour renforcer les contrôles frontaliers (via l'Agence Frontex - l'agence européenne des garde-frontières et garde-côtes), évaluer et renforcer la coopération en matière de réadmission ou aider à la réintégration des ressortissants expulsés.

En parallèle de ces négociations, plusieurs dispositions sont venues renforcer l'externalisation des politiques migratoires européennes.

D'une part, le nouvel instrument d'aide extérieure européenne pour la période 2021-2027 (*NDICI*) est désormais doté d'un « ciblage migration » à hauteur d'au moins 10% du total des financements extérieurs. **Cela implique un potentiel détournement de l'aide au développement vers des enjeux policiers ou militaires pour le contrôle des migrations,** déjà observé depuis quelques années et qui se confirme d'après les premières études réalisées sur le NDICI. **D'autre part, plusieurs accords de coopération migratoire ont été engagés ou renouvelés, malgré les risques dénoncés pour les droits des personnes en migration dans ces Etats :** - déclaration UE-Turquie (mars 2021) - programme EUBAM (juin 2021), opération Irini (mars 2023) en Libye, - renouvellement ou formalisation du déploiement de Frontex dans des Etats des Balkans, - lancement de négociations avec le Sénégal et la Mauritanie pour le déploiement de Frontex (juin 2022), - mémorandum d'entente avec la Tunisie (juillet 2023)...

ENJEUX DE LA PROCHAINE MANDATURE

Au cours de la mandature actuelle, des parlementaires européens ont particulièrement été investis sur les questions relatives à l'asile et la migration. En plus des négociations sur le Pacte, qui sont finalement arrivées assez tardivement au sein du Parlement, ces parlementaires ont pris l'initiative de former des groupes de travail *ad hoc* pour contrôler davantage les politiques migratoires européennes et leurs impacts sur les droits des personnes migrantes.

A ainsi été créé un groupe de contrôle de l'Agence Frontex (*Frontex scrutiny group*), qui a rendu un rapport accablant sur les manquements graves de l'agence par rapport à ses obligations. Il a participé de la mise en cause de l'Agence dans de nombreux faits de complicité de violations des droits humains, ayant conduit à la démission de son directeur exécutif en avril 2022.

Des rapports d'initiative sur le déploiement de Frontex au Sénégal et en Mauritanie ont également été entrepris par des parlementaires ainsi que de nombreuses interpellations de la Commission européenne (auditions, questions, lettres, etc.) pour questionner l'impact en droits humains de différentes initiatives (déclaration UE-Turquie, coopération avec la Libye, mémorandum d'entente avec la Tunisie, etc.).

Un des enjeux principaux de la prochaine mandature sera donc de systématiser ces initiatives parlementaires visant à renforcer le contrôle démocratique et la redevabilité des acteurs de la coopération migratoire notamment en matière de respect des droits humains, et questionner la légitimité et le bien fondé des accords, activités ou programmes envisagés en matière de migration.

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE INVITE LES CANDIDAT-E-S À S'ENGAGER

- En refusant tout accord européen de coopération migratoire ne respectant pas un cadre de garantie exigeant en matière de droits humains. Des cadres de garantie, incluant des clauses suspensives en cas de violations graves et répétées des droits humains, devraient également être exigés par les parlementaires pour chaque accord.
- En exigeant une évaluation indépendante d'impact en droits humains pour chaque accord de coopération migratoire en vigueur ou à venir de la part de la Commission européenne. Ce document devrait inclure une évaluation d'impact de genre, étant donné les risques spécifiques encourus par les femmes et les filles lors des parcours migratoires. En cas d'évaluation révélant des violations graves et répétées des droits humains, les parlementaires devraient exiger la suspension de l'accord de coopération migratoire.
- En initiant des travaux au sein des commissions pertinentes du Parlement européen en amont de tout nouvel accord, formel ou non, visant la coopération migratoire avec un Etat tiers. Ces rapports devraient inclure une analyse de contexte, notamment sur la coopération existante avec l'UE et ses conséquences sur le respect des droits humains, des auditions avec la société civile et des parlementaires de l'Etat concerné, ainsi que des recommandations précises à l'attention de la Commission européenne sur la formalisation d'un cadre de garantie en droits humains des accords, respectant le droit international et le droit de l'UE.
- En demandant à la Commission européenne une évaluation externe indépendante du volet migrations du NDICI, prenant particulièrement en compte son impact sur les droits humains des personnes migrantes dans les Etats ciblés et l'éligibilité à l'aide publique au développement des activités concernées par ce volet ; en conformité avec les derniers critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) en vigueur.